

# **DIPLOME SUPERIEUR DE NOTARIAT**

## **Quatrième semestrialité**

**Droit des sociétés - Fiscalité**

**Jeudi 13 Juin 2013**

**13 heures 30 à 16 heures 30**

Traiter au choix l'un des deux sujets suivants en indiquant le sujet traité sur votre copie.

**Documents autorisés : tous les codes**

## SUJET N° 1

Madame LORETTE est actuellement la gérante d'une SARL, créée en 2001 avec son frère, qui a pour activité la conception et la commercialisation de composants électroniques. La société connaît, en dépit de la crise, un développement économique notable. Elle réfléchit à des évolutions de la structure et elle vient vous consulter.

Elle envisage de transformer la SARL en SAS car elle veut faire entrer dans le capital l'un de ses enfants, Antoine, qui est déjà salarié de la SARL depuis cinq ans ainsi qu'un cousin qui souhaite s'investir, en raison de ses compétences, dans la création de nouveaux produits innovants. Son frère serait d'accord mais il souhaite, à cette occasion, quitter la société en cédant sa participation de 30% du capital qui peut être valorisée à environ 200 000 euros.

Vous réfléchirez aux avantages de la SAS dans le cas de Madame LORETTE qui souhaite rester dirigeante, dans le cas de son fils et du cousin qu'elle veut associer à la marche de l'entreprise sans leur donner des pouvoirs trop importants dans un premier temps. Les deux souhaitent avoir un statut de salarié.

Madame LORETTE désire également contrôler les mouvements d'associés et notamment pouvoir racheter les actions de son cousin, s'il ne reste pas dans la société. Est-ce possible ? Sous quelle forme ? Clause statutaire ou autre ?

Elle veut également intégrer une clause d'exclusion et elle vous demande de lui soumettre un projet de clause pour en discuter avec les futurs associés.

Vous lui indiquerez les grandes étapes de la transformation de la SARL en SAS.

Elle vous précise qu'elle est titulaire d'un bail commercial et en conflit avec le bailleur. La transformation de la société peut-elle présenter des dangers du point de vue du bail ?

A quel moment faut-il envisager la sortie de son frère ?

## SUJET N° 2

Vous êtes informé que l'un de vos clients, Monsieur Victor LEDOUX, a pris rendez vous à l'étude. Il souhaite, en effet, céder son activité commerciale d'électroménager à l'un de ses amis François LESAGE.

Monsieur LESAGE est célibataire, mais vit depuis 5 ans avec son ami Georges, qu'il souhaiterait associer à la propriété de cette affaire soit directement, soit à son décès.

Le prix de cession envisagé, hors stock, est de 600.000 €, la valeur du matériel pouvant être fixée à moitié.

L'entreprise est locataire en vertu d'un bail qui a été signé il y a une vingtaine d'années.

Indiquez les grandes lignes de la fiscalité à laquelle le cédant peut être soumis, étant précisé que le fonds a été créé il y a 20 ans, et que la valeur du matériel ( aucun investissement sur les 2 dernières années) figurant au dernier bilan est la suivante :

Valeur d'achat : 300.000 €  
Amortissements pratiqués : 100.000 €  
VNC : 200.000 €

Vous chargez l'un de vos clercs de préparer ce rendez vous, en lui demandant de « lister » l'ensemble des renseignements, pièces ou informations qui vous paraissent indispensables, utiles, ou nécessaires à la rédaction du compromis de cession, et qui devront être réclamés à votre client ou à son cessionnaire.

Rédigez ensuite au sujet du compromis de vente la comparution succincte du cessionnaire.

Indiquez les délais qui vous paraissent devoir être prévus en ce qui concerne la réitération du compromis en acte authentique en précisant les raisons qui guident votre choix, ou vos conseils à ce sujet.

Que préconisez-vous au sujet du "couple" LESAGE- Georges ?

Lors de la vente, vous êtes requis par la banque qui a consenti un prêt de 500.000 € pour financer cette acquisition de constituer des suretés sur le fonds.

Au nombre d'entre elles la banque souhaite se trouver subrogée dans les droits et privilège du vendeur.

Rédigez la clause " PRIX" et "QUITTANCE" de cet acte.